

Communiqué de l'université de Reims Champagne-Ardenne

A l'heure des fake-news, nous croyons plus qu'en toute autre circonstance à la liberté des médias, dans les règles déontologiques de la profession. Il s'agit là d'un enjeu de démocratie.

L'URCA a toujours été transparente et respectueuse vis-à-vis de la presse à qui elle a accordé interview et réponses argumentées lors de toute demande. La liberté d'expression est une valeur au cœur de l'activité universitaire et par la nature même de ses activités académiques, l'URCA contribue à la rendre effective. En revanche, l'université ne peut pas accepter des insinuations, des mises en cause infondées et la diffusion d'informations erronées ou détournées de leur contexte.

Or, depuis quelques temps, notre université est la cible d'une presse mal intentionnée qui, à coup de fausses nouvelles et d'articles sciemment malveillants, tente de nuire à notre établissement. Cette campagne s'est intensifiée au cours des dernières semaines.

Nous regrettons que notre communauté soit ainsi victime de ce dénigrement et nous déplorons cet acharnement.

Le dynamisme de notre établissement, ses projets et ses actions sont aujourd'hui reconnus par nos partenaires, et l'URCA participe pleinement à la vie de son territoire.

Nous tenons à remercier l'ensemble de notre communauté pour sa mobilisation et son engagement au service de notre établissement ainsi que nos partenaires qui nous ont explicitement signifiés leur soutien.

Suite à la parution dans le journal L'Union de ce jour, le doyen de l'UFR sciences économiques, sociales et de gestion et la doyenne de l'UFR de droit science politique ont tenu à répondre (réponses en bleu).

Université de Reims: la licence AES supprimée à cause du manque d'enseignants

MIS EN LIGNE LE 3/02/2022 À 16:48 CATHERINE FREY

[ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR \(/118503/FREE-TAGS/ENSEIGNEMENT-SUPERIEUR\)](#)

Les parents d'élèves à travers leur fédération FCPE dénoncent la suppression d'une filière qui avait la réputation d'accueillir des élèves des classes moyennes et populaires à qui elle offrait un accès au supérieur. « Cette formation n'est pas ouverte à Reims pour l'année 2022-2023. » Cette phrase, relevée sur le site internet de l'université de Reims Champagne-Ardenne (Urca), indique aux étudiants que la licence Administration économique et sociale (AES) n'existe plus à Reims. Sans autre explication.

La FCPE ne nous a malheureusement pas sollicités pour obtenir les raisons de la fermeture de la licence AES, celle-ci n'a pas été décidée à la légère. Nous aurions été heureux de leur répondre, comme nous l'avons fait lorsque nous avons été sollicités par les élèves et leurs familles (salon de l'étudiant au Centre des congrès le 16 octobre 2021, forum Avenir-Étudiant au parc des expositions les 26-27 novembre 2021, Journée portes ouvertes de l'Université le 29 janvier 2022).

Conséquence logique, cette filière ne peut plus être sélectionnée par les futurs bacheliers qui font en ce moment leurs choix d'orientation sur Parcoursup. Elle n'y figure plus. C'est comme cela que la Fédération des conseils de parents d'élèves de la Marne (FCPE) a découvert sa disparition et s'en émeut à travers un communiqué : « *C'est une formation qui accueillait un nombre important de nouveaux bacheliers, environ 300 en 2020/2021. C'est aussi celle qui accueille le plus de bacheliers technologiques.*

C'est un fait, mais nous ne sommes pas responsables des décisions politiques nationales qui orientent clairement aujourd'hui les bacheliers technologiques vers la préparation des BUT, les bacheliers professionnels vers la préparation des BTS, et les bacheliers généraux vers la préparation des Licences.

Il n'en demeure pas moins que les bacheliers technologiques motivés et suffisamment autonomes ont toute leur place dans nos filières et que nous déployons des dispositifs d'accompagnement.

Elle était particulièrement démocratique dans le sens où elle comptait, davantage que dans d'autres filières, des jeunes des classes moyennes et populaires », regrette un représentant de la fédération. « *La formation AES a spécialement été créée dans les années soixante-dix dans un souci de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.* »

La licence AES n'est pas une licence du pauvre, pas plus que la licence Sciences Sanitaires et Sociales et la licence Économie-Gestion, également proposées dans l'offre de formation de la faculté SESG.

Les proportions d'étudiants boursiers sont ainsi très proches, et leur part est la plus importante en Licence SSS :

- Licence AES : 56% de boursiers
- Licence EG : 51% de boursiers
- Licence SSS : 65% de boursiers

Si les bacheliers technologiques sont effectivement un peu plus nombreux en licence AES qu'en licence EG, leur pourcentage de réussite y est identique, ne permettant donc pas de dire que la licence AES leur est plus accessible.

En outre, la faculté SESG met en œuvre, bien davantage que beaucoup d'autres UFR, des dispositifs d'accompagnement pour aider les étudiants à réussir leur parcours de formation. Notre faculté dispose d'une psychologue du travail qui rencontre individuellement chaque étudiant en difficulté qui en fait la demande (ou chaque étudiant qu'un enseignant a identifié et lui a signalé comme étant en difficulté), quelles que soient les raisons de celles-ci (mauvaise orientation, problème de santé, mauvaises méthodes de travail, problèmes financiers...). Les étudiants sont alors accompagnés ou orientés vers les services ou personnes qui pourront les aider.

Un tutorat est proposé aux étudiants qui le souhaitent, ce sont à ce jour 148 étudiants qui bénéficient d'un tutorat individualisé réalisé par un étudiant plus avancé dans ses études (L3 ou master). Ce dispositif permet à 17 tuteurs étudiants sélectionnés de bénéficier d'un emploi étudiant totalement compatible avec leurs études.

La FCPE pointe deux conséquences à cette suppression : d'abord une nouvelle sélectivité à l'entrée puisque le nombre de places à l'Urca diminue drastiquement.

Si la capacité d'accueil diminue en Licence AES puisqu'elle ne sera plus ouverte qu'à Troyes à la rentrée 2022, le nombre de places proposé aux bacheliers ne diminue pas, les places qui étaient prévues pour la L1 AES Reims étant totalement transférées vers la L1 EG à Reims. La licence EG permet aux étudiants diplômés d'accéder à tous les débouchés de la licence AES, et présente en outre de nombreux débouchés supplémentaires. La licence EG est ainsi plus intéressante pour l'avenir professionnel des étudiants.

« Il ne restera plus que les 80 places qui existent à Troyes. Du moins temporairement car la suppression de la licence à Troyes serait également en préparation », croit savoir le représentant des parents. La seconde conséquence concernera les familles : *« Elles vont subir une hausse des frais si elles doivent envoyer leur enfant dans une académie éloignée. Alors qu'une fois encore, on sait que ce ne sont pas les plus riches qui font AES. »*

Si la fermeture de la licence AES à Troyes est effectivement envisagée, cette fermeture aurait pour objectif d'offrir aux étudiants Troyens une plus grande diversité de parcours en 3^{ème} année de licence Économie-Gestion, permettant ainsi aux étudiants d'accéder à une offre de master bien plus riche que ce qui leur est permis aujourd'hui.

Création d'un institut d'administration des entreprises (IAE)

Ces deux conséquences pourraient conduire des jeunes à renoncer à cette voie qui, jusqu'à maintenant, leur offrait un accès au supérieur concret puisque la filière AES prépare notamment à des concours de la fonction publique. *« Cela nous révolte »,* soupire le représentant de la FCPE

La présidence de l'URCA n'a pas répondu pour le moment à notre sollicitation concernant cette suppression.

La présidence de l'URCA qui avait confirmé sa volonté de réponse s'est trouvée surprise de voir l'article publié avant même qu'elle ait pu apporter les éléments de réponse. Le communiqué de presse de la FCPE datant du 1^{er} février, il aurait été correct de laisser plus de 3 heures ouvrées à l'URCA pour y répondre (demande envoyée par courriel à la direction de la communication à 10h17, publication en ligne de l'article à 16h48).

Selon nos informations, la licence AES de Reims est supprimée à cause du manque croissant d'enseignants à l'université. Les cours de cette filière sont assurés à la fois par des professeurs de droit et des professeurs d'économie.

La faculté de droit n'aurait plus les moyens humains d'assurer les cours.

Il n'a jamais été question que la faculté de droit et science politique cesse d'apporter son concours à l'enseignement du droit dans les filières portées par la faculté des sciences économiques, sociales et de gestion, qu'il s'agisse de la licence AES ou des autres licences.

Quant à la faculté de sciences économiques, elle doit économiser ses ressources pour mener à bien son projet de créer un Institut d'administration des entreprises (IAE). Les IAE sont une sorte d'équivalent des écoles de commerce à l'université. Ce n'est pas vraiment le même public que celui de la licence AES.

Il n'existe aucun lien entre la fermeture de la licence AES et la transformation envisagée de la faculté en IAE, lequel ne nécessite la réalisation d'aucune « économie » pour être créé.

L'IAE est une école universitaire publique, qui apportera à nos diplômés un signal de qualité très valorisé sur le marché du travail. Les frais d'inscription sont les mêmes que pour tout diplôme universitaire (170 € par an, les boursiers en étant exemptés).

Il s'agit donc de permettre à tous nos étudiants d'obtenir non seulement un diplôme de qualité, mais aussi un diplôme qui envoie un signal d'excellence sur leur formation. L'excellence devient ainsi accessible aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Anaïs DANET, doyenne de l'UFR de droit et de science politique

Jean-François ORY, doyen de l'UFR Sciences économiques sociales et de gestion